



Écoles ▶ Collèges ▶ Lycées ▶ Supérieur  
info@snalc.fr - www.snalc.fr



## Contractuels enseignants : avancées positives, mais insuffisantes

### ► Communiqué de presse

Le SNALC-FGAF a participé au groupe de travail consacré aux contractuels enseignants de l'Éducation nationale, dans le cadre de la rénovation de leurs missions. Les principales mesures annoncées portent sur la gestion, le recrutement, la rémunération, l'évaluation professionnelle et le reclassement pour les contractuels titularisés.

**Le SNALC est favorable à une refonte en deux catégories de contractuels avec de nouvelles grilles indiciaires**, allant dans le sens de la simplification. En revanche, le SNALC est opposé à l'élaboration des grilles indiciaires avec les modalités d'avancement par les académies. **Nous demandons une grille nationale unique avec des modalités d'entrée et d'avancement précises.**

**Le SNALC se réjouit de l'annonce de l'abrogation décret du 12 juillet 1989** concernant le recrutement d'agents vacataires temporaires pour l'enseignement secondaire, mettant ainsi fin à cette catégorie d'emploi très précaire.

**Le SNALC se déclare aussi très favorable à la suppression de la règle du butoir**, l'une de ses revendications depuis de nombreuses années, et demande que cette mesure soit étendue aux contractuels ayant réussi les concours réservés en 2013 et actuellement en stage.

**Le SNALC estime que les mesures annoncées vont dans le bon sens.** Toutefois, il met en garde contre la volonté du Ministère de laisser aux académies une grande souplesse dans la gestion des personnels non titulaires. **Le SNALC sera très vigilant**, lors du prochain groupe de travail, à ce que la souplesse accordée aux académies ne conduise pas à vider ce cadre national de toute substance.

**Le SNALC regrette cependant que de trop nombreuses revendications des personnels non titulaires n'aient pas été abordées.** Il demande un assouplissement des conditions requises pour la titularisation et un ensemble de mesures permettant d'améliorer les conditions de travail des personnels non-titulaires.

Paris, le 29 janvier 2014

Contact :

Philippe FREY, Membre du Bureau national, chargé du secteur Personnels non-titulaires  
contractuels@snalc.fr